

R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E
B R E V E T
A N C I E N N E

D'ANIMATEUR TECHNICIEN DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA JEUNESSE
Diplôme homologué au niveau IV Code CNIS 335 T par arrêté publié au J.O. du 14 janvier 1996

Sur proposition du jury régional de R... C... A... S... E...
réuni en séance plénière le 15 juin 2000 U B L I U E

Le Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse

Spécialité Activités Sociales et Vie Locales P U B L I Q U E Option Enfance, Jeunesse
Fluvial, environnement, activités de plein air

est délivré à M. ademoiselle LEBLANC Sophie A N C I E N N E

épouse R É N É née le B 13 juin 1976 à U YILLENEUVE ST GEORGES (94)

en application du décret n° 86-687 du 14 mai 1986 S E

N° 75001476 R É A N C I E N N E U E 20 juillet 2000

Cette option permet au titulaire du diplôme de bénéficier des dispositions de l'arrêté du 24 mars 1996 relatif aux modalités de délivrance des Centres de Loisirs Sans Hébergement et des Centres de Vacances.

Le Titulaire,




Directeur régional de la jeunesse et des sports,
et par délégation
L'Inspecteur Principal
Rémi VIENOT

